

CONDITIONS POUR PRATIQUER LA NAGE :

- Etre membre *actif
- Savoir nager 100m sans appui
- Pour les mineurs fournir une autorisation parentale
- Fournir un Certificat médical d'absence de Contre Indication (CACI)
 - **Pour les jeunes de moins de 18 ans : pas de CACI exigible.** Le jeune et son responsable légal doivent renseigner un questionnaire de santé et remettre à la structure une attestation de réponses négatives à ce questionnaire de santé; à défaut il produit un CACI.
 - **Pour les adultes de 18 ans et plus : le CACI est annuel.**

CONDITIONS POUR ETRE MEMBRE ACTIF :

1) ENFANTS

- S'acquitter de la cotisation du Club
- Fournir une autorisation parentale obligatoire pour les mineurs (document fourni par le club)
- Avoir au minimum 10 ans (sauf exception)
- Participer à un test avec l'entraîneur.
- Participer aux compétitions lorsque le niveau sera acquis
- Avoir un comportement correct : politesse, respect des consignes et de l'entraîneur ou toute autre personne désignée par lui.
- Etre motivé (présence et efforts)

2) ADULTES

- S'acquitter de la cotisation du Club
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'être engagé à le respecter

Les membres actifs peuvent prendre part aux débats de l'Assemblée Générale et peuvent participer aux votes à raison d'une voix par membre. Ils peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale avec un pouvoir. Chaque membre actif est invité à participer à la vie du club en fonction de ses compétences.

Tout règlement non perçu au 30 octobre entraînera la résiliation. Toute personne non munie de son certificat médical au 30 octobre n'aura pas accès au bassin.

3) LES ASSURANCES

Le club est assuré au Cabinet Lafont, assureur FFESSM. Vous trouverez sur le site FFESSM les clauses concernant les garanties.

CONDITIONS POUR ETRE MEMBRE INDIVIDUEL :

- S'acquitter d'une cotisation de 10€

Les membres individuels aident à la vie du Club mais ne pratiquent pas la nage.

Les membres individuels peuvent prendre part aux débats du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale mais ne votent pas.

OBLIGATIONS :

- Chaque membre est tenu d'être ponctuel pour ne pas retarder la séance.
- Les mineurs doivent être confiés par les parents ou personne responsable en début de séance et repris en charge dès la fin (aucun mineur ne doit rentrer seul).
- Les dossiers doivent être rendus complets pour des raisons d'assurance et de sécurité (au plus tard le 30 octobre).
- La signature de la fiche d'inscription engage la lecture du règlement intérieur par l'adhérent.
- La licence en loisir est valable du 01/09 de l'année au 31/12 de l'année suivante et pour un sport de compétition, du 01/09 de l'année au 31/08 de l'année suivante. Il est impératif d'avoir sa licence à jour et un certificat médical valable pour participer à une compétition sous peine de ne pas pouvoir participer.
- Tout membre est tenu d'observer une attitude strictement correcte dans ses gestes et propos envers quiconque et en toutes circonstances.
- Pendant la pratique de la nage aussi bien en milieu naturel qu'en piscine, seul l'**entraîneur ou l'initiateur** a autorité sur les nageurs. Ils peuvent seuls prendre toutes décisions qu'ils jugent nécessaires et chacun est tenu de respecter ces dernières.
- En milieu naturel chaque séance est précédée d'un briefing ou chacun est tenu d'être présent (nageurs, accompagnateurs, pilotes de bateaux...).
- La mise à l'eau des nageurs est soumise à la présence d'au moins un initiateur au bord du bassin, la pratique de l'apnée doit être encadrée.

LES ENTRAÎNEMENTS :

1) LES ENTRAÎNEMENTS PISCINE ont lieu:

- à **DAMPIERRE EN BURLY** le **jeudi soir de 19h45 (de façon à être à 20h00 au bord du bassin) à 22h**. Pendant les petites vacances scolaires le créneau horaire peut être maintenu (à préciser à l'avance).
Clôture des entraînements piscine : Juin, reprise début Septembre.

2) LES ENTRAÎNEMENTS A L'ETANG DU MENEROY sont sous la responsabilité du club selon les conditions suivantes :

- La nage est interdite sans la présence d'un initiateur :

- 1) Mickaël BOUDIN,
- 2) Thierry BOURNERON,
- 3) Céline CHEVALLIER,
- 4) Cécile DIET,
- 5) Jacques LETOURNEAU,
- 6) Didier MOURET,
- 7) Isabelle THIERRY,
- 8) Vincent DIET
- 9) Véronique BILLEREAU

- Il est formellement **interdit de nager seul, vous devez nager en binôme avec une surveillance mutuelle.**
- L'initiateur doit toujours avoir un téléphone portable chargé.
- Les nageurs doivent être munis de leur licence à chaque entraînement.
- S'abstenir aux entraînements en cas de méforme.
- Présenter une attestation d'assurance couvrant les dommages corporels.
- Le club n'est pas responsable des participants non-adhérents.
- Ne pas mettre la tête dans l'eau, utiliser un hydro si la température de l'eau est inférieure à 8°C.
- Le Comité Directeur décline toute responsabilité concernant toute maladie contractée au cours de nage en milieu naturel.
- **L'utilisation de canoë, bateaux est strictement interdite (sauf autorisation auprès de la mairie pour compétition ou mise en place de matériel).**

Si ces conditions ne sont pas respectées, le club se dégage de toute responsabilité. En cas de manquement répété à ce règlement, des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

Attention ! : Les sorties en milieu naturel qui ne rentrent pas dans le cadre des entraînements prévus par le club sont aux risques et périls des participants. (Ex : descentes de Loire, autres étangs...)

SORTIES et DEPLACEMENTS

- Les Sorties pour les compétitions avec les enfants demandent un encadrement de 2 adultes pour 10 enfants.
- Nous demanderons aux parents de participer à l'accompagnement des enfants lors des compétitions ou sorties.
- Des feuilles de frais de déplacement sont à la disposition des accompagnateurs afin de bénéficier d'une réduction fiscale ou d'un remboursement en cas de non-imposition.

Pour le Comité Directeur, le Président
Didier Mouret

Annexe 1 : les tarifs adhésion au club

Si pas de souscription d'assurance club fournir une attestation d'assurance personnelle.

	inscription (à partir de 16 ans)	Extérieur seul	Moins de 12 ans (1)	Entre 12 et 16 ans (1)
Licence à la FFESSM comprise au prix de :	48€		13,50€	30€
Sans assurance	110€	100 €	70€	85 €
Avec assurance piscine*	120€		80€	95€
Avec assurance loisir 1**	130€	120€	90€	105€
Avec assurance loisir 1TOP***	150€	140€	110€	125
Licencié autre club sans assurance	60€		50€	55€

Assurance piscine* : pour adhérents participants aux compétitions piscine mais ne nageant pas à l'extérieur

Assurance loisir1** : assurance piscine + nage extérieur

Assurance loisir 1Top *** : Assurance loisir 1 + assurance voyage plongée dans le monde entier.

(1) Le changement de catégorie n'intervient pas en cours d'année mais à la prise de licence de la saison suivante.

MATERIEL :

A) PRET DE MATERIEL

Pour les compétiteurs adolescents, le club met à disposition des mono palmes.

Les combinaisons pour la nage en extérieur et en hiver peuvent être prêtées par le club. La combinaison doit être lavée après utilisation (eau froide) et doit séchée à l'abri du soleil.

B) ACHAT DE MATERIEL

Différents matériels peuvent être acheté par l'intermédiaire du club :

- Tubas frontaux
- Masques Russes